

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DPVI 8 Subventions (216.415 euros) et conventions avec des associations menant des actions au titre de la Politique de la ville (Première enveloppe, 18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Art-Exprim 18 (9971) pour une action Interventions et ateliers artistiques en plein air pour les jeunes du quartier Goutte d'Or (1.000 euros / 2014-02186).

Article 2 : Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à l'association Culture 2 + (13485) pour des Jeux en langue maternelle (2.000 euros / 2014-02126), pour l'action Médiation Interculturelle de Proximité (2.000 euros / 2014-02170).

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à D'ici-D'ailleurs (13405) pour une action Loisirs et activités culturelles à "Terre des Jeu" dans le 18ème. Accueils en ludo-sorties culturelle (2.000 euros / 2014-02177).

Article 4 : Une subvention globale de 8.000 euros est attribuée à l'association Atouts Cours (10892) pour des Atelier Socio Linguistique 18e (4.000 euros / 2014-02206), une action intitulée Permanences d'écrivains publics (2.000 euros / 2014-02195) et pour l'action Ateliers d'accueil pour migrants niveau infra A1.1 (2.000 euros / 2014-02191).

Article 5 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (13585) pour une action Formation des bénévoles du 18e (1.500 euros / 2014-02291).

Article 6 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Ecobox (11605) pour des Jardinons à l'école (3.000 euros / 2014-02307).

Article 7 : Une subvention globale de 5.000 euros est attribuée à l'association Ecole normale sociale (9885) pour des Ateliers d'apprentissage du français à dominante culturelle et sociale (1.000 euros / 2014-02310), une action intitulée Insertion sociale de femmes d'origine étrangère (4.000 euros / 2014-02313).

Article 8 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à EDIP (Ecoute interculturelle dans un dispositif inter psy) (20562) pour une action Parcours de vie parcours d'ado (3.000 euros / 2014-02332).

Article 9 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à Groupe d'aide Ethnopsychologique Charles Hermite (19916) pour une action Accompagnement des enfants de familles migrantes (ou issues de l'immigration) en difficulté scolaire (2.000 euros / 2014-02439).

Article 10 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES BAROUDEURS CO.DE.BAR. (907) pour des Conté-Partagé (1000 euros / 2014-02448).

Article 11 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La reine blanche (8146) pour une pour mon quartier (1.000 euros / 2014-02490).

Article 12 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Ney village (13505) pour AAP DPVI Coordination Sociale (4.000 euros / 2014-02539).

Article 13 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Amicale Dax (10585) pour LCD Générations (4000 euros / 2014-03235).

Article 14 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Au Rendez-Vous des Seniors. (15386) pour Offrir un lieu de partage et de convivialité (6.000 euros / 2014-03273).

Article 15 : Une subvention de 4.600 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (604) pour Fête du quartier (4.600 euros / 2014-03412).

Article 16 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462) pour Passages, un quartier en mouvement (1.000 euros / 2014-03934).

Article 17 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Les jardins Partagés Labori-Clignancourt (8462) pour Jardinage et convivialité (1500 euros / 2014-03514).

Article 18 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Ma Plume est à Vous (15837) pour informateur et médiateur social par l'écriture (7.000 euros / 2014-03522).

Article 19 : Une subvention de 1.200 euros est attribuée à l'association Mille et une images (9513) pour Festival Images in le 18^o/6^oédit. /n/n4 projections itinérantes & participatives sur l'espace public (1.200 euros / 2014-03524).

Article 20 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522) pour Oasis du Quartier (6.000 euros / 2014-03525).

Article 21 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Traces de Vies (11325) pour Atelier de poésie : écriture et lecture de personnes migrantes-destiné à un public en insertion (1.000 euros / 2014-03541).

Article 22 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Tremplin Théâtre des Trois Frères (10207) pour Atelier Théâtre au collège Utrillo (2.500 euros / 2014-03542).

Article 23 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Cultures sur Cour (16027) pour Fête de quartier (4.000 euros / 2014-03672).

Article 24 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Simplon en fêtes (19446) pour Animation culturelle socio-culturelle et organisation manifestations festives dans le quartier, Clignancourt (5.000 euros / 2014-03703).

Article 25 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Accueil Laghouat (7626) pour Permanences écrivains public (3.000 euros / 2014-02577).

Article 26 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Atelier musical des Trois Tambours (9866) pour Développement d'activités et d'espaces de pratiques musicales amateurs pour plus de mixité (10.000 euros / 2014-02687).

Article 27 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Echomusée (10827) pour Archipel (2.000 euros / 2014-02915).

Article 28 : Une subvention globale de 3.500 euros est attribuée à l'association Le Club Barbès (10509) pour CUCS 2 hors les Murs (1000 euros / 2014-02985), et pour CUCS Espace culturel et citoyen (2.500 euros / 2014-02984).

Article 29 : Une subvention globale de 118.615 euros est attribuée à l'association Salle Saint Bruno (12109) pour le Fonds de soutien aux Initiatives d'Habitants 2014 (2.000 euros / 2014-03014), pour Animation de la Vie Locale Goutte d'Or 2014 (57.615 euros / 2014-03034), pour l'Accueil, Orientation, Mutualisation de Locaux à la Goutte d'Or - 2014 (39.000 euros ; 2014-03035) et pour l'Espace de Proximité Emploi - Goutte d'Or - EPE 2014 (20.000 euros ; 2014-02266). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour les projets mentionnés.

Article 30 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 216.415 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.